

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 7 novembre 2016

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Marc GOETZ, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mmes Mireille LIMBACH, Aurélie MENG, Fanny REHM-MUNCH, M. Gilles BERRING, et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Serge VETTER, Mme Gisèle LEININGER et Mme Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES), conseillers municipales.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

---

### ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
  - II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016.
  - III. Informations :
    - a) communales
    - b) intercommunales.
  - IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
  - V. Déclaration d'intention d'aliéner.
  - VI. Avis quant au projet de travaux de lutte contre les inondations dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Haute Zorn. Décision quant aux propositions d'aménagement contre les risques d'inondation à Monswiller.
  - VII. Adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne au syndicat mixte « syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) suite au transfert complet de la compétence "grand cycle de l'eau".
  - VIII. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
  - IX. Mise à jour des commissions communales et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
  - X. Prise en charge des frais de participation d'un élu au Congrès des Maires de France 2016.
  - XI. Réfection de la rue de la République. Approbation de l'avant-projet.
  - XII. Projet de dynamisation du centre-village. Présentation et demande de subvention.
  - XIII. Extension de la cuisine de l'Espace culture et loisirs Le Zornhoff.
  - XIV. Divers.
  - XV. Questions-réponses.
-

M. le maire ouvre la séance à **20 h 05'**. Il souhaite la bienvenue aux membres présents.

## **I. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal désigne M. TRAPPLER Marcel en tant que secrétaire de séance.

## **II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016.**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 est approuvé par l'assemblée, sans observation.

## **III. Informations.**

### a) Communes

M. le **sous-préfet** a visité Monswiller le 3 novembre. La municipalité lui a présenté l'histoire de la commune et quelques lieux d'activité.

La SNCF a précisé la période de **fermeture du passage à niveau** sur la rue de la Gare : ce sera du 24 novembre à 19 h 00 jusqu'au 17 décembre 2016 à 20 h 00. La SNCF a néanmoins consenti un passage-piétons en journée, chaque jour de 6 h à 19 h.

Durant cette période, le **service de transport scolaire** sera adapté : les enfants domiciliés dans les rues du Zornhoff, de Steinbourg, du Martelberg et de la Tuilerie seront ramassés à 7 h 05 (au lieu de 7 h 30) et déposés le soir également avec une quinzaine de minutes de retard. A midi, le point de ramassage de la rue de Steinbourg ne sera pas desservi.

Par contre, il ne sera pas instauré de ramassage par bus des **élèves du cycle primaire** fréquentant le groupe scolaire L'Arc en Ciel ; ceux-ci pourront venir – accompagnés d'un parent – à pied via le passage-piétons.

Les échos quant au transfert de l'**agence postale** au magasin 8 à Huit sont positifs : l'activité postale fonctionne correctement en ce nouveau lieu.

Il est relevé qu'en différents et nombreux endroits de la commune la **végétation** envahit les propriétés voisines. Un encart à ce sujet sera publié dans le prochain bulletin municipal.

La prochaine **réunion du Conseil Municipal** est fixée au jeudi 1<sup>er</sup> décembre. Trois délégués auprès de la nouvelle Communauté de Communes (issue de la fusion des intercommunalités de Saverne et de Marmoutier) seront à désigner.

## b) Communales

La **fusion des deux communautés** de Communes de Saverne et de la Sommerau sera officielle au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'élection du président et des vice-présidents de cette nouvelle collectivité interviendra le 9 janvier, la nouvelle organisation sera définie le 19 janvier 2017.

Les **zones d'activités** deviendront intercommunales au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'exception de la ZA *Dreispitz-Marlène*, car celle-ci est aujourd'hui privée. Elle devrait devenir communale dans un premier temps.

Un **passage-piétons** a été marqué sur la RD 421. En raison d'un problème de livraison des mâts, l'éclairage public ne fonctionne pas encore en ce lieu.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau, qui est un syndicat, sera remplacé par un **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**, qui sera un établissement public. Les conseils municipaux des communes membres devront entériner cette transformation.

M. KAETZEL précise que la mutualisation des services entre la ville de Saverne et la Communauté de Communes de la Région de Saverne a permis une "**non dépense**" de 120 K€ environ.

## **IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.**

Les conseillers municipaux sont informés quant aux actes réalisés par M. le maire au titre des délégations que lui a données le Conseil Municipal.

Il a décidé la non préemption communale quant à douze immeubles situés 64, Grand'rue, cédés par M. OTT Jean-Paul au profit de la SCI Le Dépôt ou de la PAMAP. Les membres présents en prennent acte et donnent leur aval à M. le maire.

## **V. Déclaration d'intention d'aliéner.**

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré :

*Commune de MONSWILLER*

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
12	144	7, rue de Steinbourg	10,55

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ce bien.

## **VI. Avis quant au projet de travaux de lutte contre les inondations dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Haute Zorn. Décision quant aux propositions d'aménagement contre les risques d'inondation à Monswiller.**

Le projet de travaux de lutte contre les inondations élaboré par le SDEA dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Haute Zorn a été présenté au Conseil Municipal lors de sa réunion du 15 septembre 2016 puis lors de deux réunions publiques les 28 septembre et 26 octobre 2016.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant à la réalisation des aménagements contre les risques d'inondation proposés sur Monswiller, à savoir :

- suppression du pont de la République – une passerelle piétonne le remplacerait ;
- mise en place de digues de protection (à un niveau de protection trentennale) ;
- mise en place de murs de protection latérale rue de la Girafe ;
- élargissement du lit mineur avec mise en place de banquettes ;
- création d'une aire de retournement en extrémité de la rue de la République (sur la Geismatt).

Compte tenu des réactions des riverains des rues de la Girafe et de la République, exprimées lors de la réunion publique du 26 octobre 2016,

suivant proposition de la municipalité,

et après en avoir discuté,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir le pont de la République ;
- demande la réalisation de :
  - buses de part et d'autre de la rivière *La Zorn* au niveau du pont de la République,
  - un nettoyage complet du lit et des berges de la rivière *La Zorn*,
  - la réalisation de risbermes sur le côté gauche de *La Zorn* ;
- ne souhaite pas la réalisation d'un muret le long de la rue de la Girafe.

## **VII. Adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne au syndicat mixte « syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) suite au transfert complet de la compétence "grand cycle de l'eau".**

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2016, la Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS) a décidé d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et s'est prononcé favorablement sur le transfert des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, au SDEA ;

Les statuts du SDEA ont été modifiés par arrêté interpréfectoral du 30 septembre 2015.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a sollicité son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui a transféré intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas suivants de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

d'une part,

- 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
  - 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
  - 4° la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
  - 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
  - 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
  - 12° l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
- et ce sur les bans communaux de Furchhausen, Gottesheim, Ottersthal, Printzheim et Waldolwisheim ;

d'autre part,

- 4° la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
- et ce sur les bans communaux d'Altenheim, Dettwiller, Eckartswiller, Ernolsheim les Saverne, Friedolsheim, Gottenhouse, Haegen, Hattmatt, Kleingoeft, Landersheim, Littenheim, Lupstein, Maennolsheim, Monswiller, Otterswiller, Reinhardsmunster, Saessolsheim, Saint Jean Saverne, Saverne, Steinbourg, Thal-Marmoutier, Westhouse-Marmoutier et Wolschheim.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1 ;

VU les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT l'adhésion de la commune de MONSWILLER à la CCRS ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la CCRS au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes ;

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de MONSWILLER et ses administrés ;

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Saverne au SDEA ;
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

### **VIII. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP.**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) va devenir le nouvel outil indemnitaire de référence dans la Fonction publique de l'Etat et dans les collectivités territoriales. Il remplacera la plupart des primes et indemnités existantes.

Le RIFSEEP se compose de deux parts :

- ✓ une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- ✓ un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Il pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

En cas d'absence les conditions de suspension suivantes pourront être appliquées par l'autorité territoriale :

- maintien dans les proportions du traitement en cas de maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle et congé maternité, paternité, adoption ;
- suppression du régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions en cas de longue maladie ou congé de longue durée.

Considérant que l'assemblée délibérante de chaque collectivité est compétente pour instituer, par délibération, le régime indemnitaire de ses agents,

vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 19 septembre 2016,

suivant proposition municipale et après en avoir discuté,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer l'IFSE et le CIA ;
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.

## **IX. Mise à jour des commissions communales et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Les commissions communales sont reconstituées comme suit (suite à l'arrivée au Conseil Municipal de M. Christophe SCHMITT en remplacement de Mme Tania STRUB) :

- 1) administration, personnel, communication, sécurité, affaires juridiques, négociations et cérémonies  
*Responsable : M. le maire Pierre KAETZEL*  
*Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Dominique BOSS, Marcel TRAPPLER et Aurélie MENG.*
- 2) commission des finances (budget – investissements – recettes/dépenses - économie) et des loisirs (fêtes – animations – sport)  
*Adjoint responsable : M. Bernard BAMBERGER*  
*Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Gilles BERRING et PARIS Brigitte.*
- 3) état-civil, social, habitat, cimetièrre, transport et tourisme  
*Adjoint responsable : Mme FONTANES Michèle*  
*Membres : Mmes et MM le maire et les adjoints.*
- 4) urbanisme, travaux, entretien, développement durable et environnement  
*Adjoint responsable : M. Régis BONNET*  
*Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Aurélie MENG, Gwladys BECKER, Dominique BOSS, Serge VETTER, Marcel TRAPPLER, Jean-Marc WILT et Christophe SCHMITT.*
- 5) scolaire (enfance jeunesse - périscolaire - petite enfance – adolescents), culture (médiathèque – école de musique – patrimoine) et vie associative  
*Adjointe responsable : Mme Marie-Paule GAEHLINGER*  
*Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Fanny REHM-MUNCH, Aurélie MENG, Gwladys BECKER et Mireille LIMBACH.*
- 6) informatique, gestion et location des bâtiments communaux (salle Carmin, hall multisports et Espace Le Zornhoff), téléphonie, alarmes et statistiques  
*Adjoint responsable : M. Gérard KILFIGER*  
*Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Marc GOETZ et Brigitte PARIS.*
- 7) fleurissement  
*Adjoints responsables : MM. Bernard BAMBERGER et Régis BONNET*  
*Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Aurélie MENG, Gisèle LEININGER, Dominique BOSS et Jean-Marc WILT.*

M. Christophe SCHMITT remplace également Mme Tania STRUB au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Les délégués communaux au sein de ce dernier sont donc M. Pierre KAETZEL, Mmes Michèle FONTANES, Gwladys BECKER et M. Christophe SCHMITT.

## **X. Prise en charge des frais de participation d'un élu au Congrès des Maires de France 2016.**

Deux élus de la commune de Monswiller ont participé au Congrès des Maires de France qui s'est déroulé du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris : les adjoints M. BAMBERGER Bernard et Mme GAEHLINGER Marie-Paule.

L'Association des Maires de France (AMF) prend habituellement en charge une partie du coût de participation d'un représentant par commune. En 2016 cette prise en charge par l'AMF était de 250,- € par congressioniste.

Suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, décide :

- la prise en charge par la commune d'une partie des frais de participation du second élu de Monswiller au Congrès des Maires de France 2016 ;
- de verser la somme de 250,- € au profit de l'élu ayant avancé ces frais.

M. BOSS demande si les Congrès des Maires sont limités aux seuls maires et adjoints, ou si un conseiller municipal pourrait également y participer. M. le maire répond que cela est possible, et propose qu'à partir de 2017 les volontaires pour se rendre au Congrès des Maires se manifestent. Un choix sera alors opéré parmi ceux-ci.

## **XI. Réfection de la rue de la République. Approbation de l'avant-projet détaillé.**

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'avant-projet détaillé (APD) proposé par la maîtrise d'œuvre (bureau d'études M2I) pour la réfection de la rue de la République.

L'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux en 2017 a été lancé.

Mme Aurélie MENG et M. Dominique BOSS évoquent les coussins berlinois mis en place dans la rue du Général, à proximité immédiate du passage-piétons situé au droit de la rue du Couvent. Ils indiquent que ces ralentisseurs :

- ne devaient pas être installés en cet endroit ;
- génèrent du bruit et des vibrations au passage de véhicules ;
- sont source de danger pour les piétons, car des conducteurs déportent leur voiture sur le trottoir afin de contourner l'obstacle.

Le problème analogue se pose dans la rue Saint Michel, où des ralentisseurs ont également été disposés à hauteur de la propriété n° 8.

M. le maire annonce une réunion prochaine pour trouver de meilleures solutions.

## **XII. Projet de dynamisation du centre-village. Présentation et demande de subvention.**

Rapporteur : M. KAETZEL.

L'architecte M. TRUMPPFF Etienne avait réalisé une étude de définition de l'espace "23, Grand'rue", suite à l'acquisition communale de cet immeuble. Le bâtiment 3, rue du Général Leclerc s'étant par la suite libéré (départs successifs des locataires et de l'agence postale), la municipalité a envisagé une étude globale concernant l'espace comprenant ces deux sites, la rue du Couvent et la rue des Ecoles. Une redynamisation d'un espace important du centre-village était envisageable.

Sur demande de la municipalité, M. TRUMPPFF a par la suite élargi sa première étude et a élaboré un projet de réaménagement de la partie haute du centre-village. Ce projet sera présenté et expliqué au Conseil Municipal.

L'Etat a lancé un programme de soutien à l'investissement public local. L'opération de redynamisation du centre-village de Monswiller est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Afin de bénéficier éventuellement de cette aide de l'Etat, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite une subvention de l'Etat pour la réalisation d'une opération de redynamisation du centre-village ;
- le plan de financement suivant :

▪ dépenses H.T. (estimatif architecte) :	2.000.000,- €
▪ subvention de l'Etat (60 %) :	1.200.000,- €
▪ autofinancement :	800.000,- €.

## **XIII. Extension de la cuisine de l'Espace Le Zornhoff.**

La cuisine de l'Espace *Le Zornhoff* s'avère trop exigüe en cas de manifestation donnant lieu à nombreux couverts : des tables sont alors disposées dans les couloirs, non loin des W.C. Un espace suffisant et adapté permettant le dressage des assiettes fait défaut. M. KAETZEL précise que des locations ont été ratées pour cette raison.

Lors de la réunion précédente du Conseil Municipal, M. le maire avait questionné les conseillers municipaux quant à l'éventualité d'un agrandissement de l'équipement pour permettre le rangement de matériel de cuisine, la préparation de plats et le dressage des assiettes. Des locaux de 70 m<sup>2</sup> sont estimés nécessaires, et un coût estimatif de 80.000 € hors taxe est annoncé pour une adjonction de construction.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer quant à ce projet d'extension de l'Espace Le Zornhoff lors de sa réunion prochaine, lors de laquelle sera exposée la façon la mieux appropriée de réalisation de l'adjonction (construction en dur, structure mobile, autre).

#### **XIV. Divers.**

Mme FONTANES invite l'ensemble de l'assemblée à participer à la cérémonie de commémoration de l'Armistice le 11 Novembre à venir.

M. le maire lève la séance à **22 h 00'**.